

La répression ne fera pas baisser la tension (THT) !

Depuis plusieurs mois, la répression contre les personnes impliquées dans la lutte contre la ligne Très Haute Tension (THT) Contentin-Maine a très fortement augmenté. Ces lignes THT, imposées aux populations locales, sont dangereuses sur le plan sanitaire et ne servent que les intérêts privés liés à l'industrie nucléaire. Cette lutte a pris son essor dès le début du projet, et a connu une nouvelle accélération après le blocage du train de déchets nucléaires Castor et le début des travaux, en novembre 2011.

Elle s'est ensuite notamment développée autour du Chefresne (50), village concerné par la ligne THT et opposé au projet, tant du côté de la mairie que de la population, contre la ligne THT et pour l'arrêt immédiat du nucléaire. L'assemblée générale du Chefresne constituée, de nombreuses actions publiques ont été organisées (déboulonnages de pylônes, occupation de chantiers etc), afin d'enrayer les chantiers de construction menés par RTE (Réseau de Transport de l'Electricité, filiale d'EDF). L'Etat nucléocrate, marchant main dans la main avec RTE, a décidé d'utiliser une fois de plus la répression pour enrayer cette lutte, arrêtant des militant-e-s, en convoquant d'autres, et en passant certain-e-s en procès.

AGENDA ANTI-REPRESSION :

6 août 2012 : 14h, tribunal de Coutances : procès de l'interpellé du 24 juin à Montabot.

21 août : Tribunal de Coutances : verdict du procès du 19 juin.

23 août : 14h, tribunal de Laval : Procès du militant blessé puis interpellé le 2 juin à Saint Pierre des Landes.

23 novembre : 9h, tribunal de Laval : procès du militant arrêté le 10 juillet pour des faits remontant au 4 juillet.

9 octobre : Procès à Cherbourg de 3 personnes : suite aux actions menées près de Valognes le 23 novembre 2011.

Tout dernièrement, un week-end anti-THT a été organisé à côté du Chefresne, du 22 au 24 juin, afin d'organiser des débats et des réflexions notamment sur la lutte anti-nucléaire, clôturé par une action publique contre les lignes THT. Mais 600 gendarmes ont attendu les 500 participant-e-s, dont les ordres étaient bien plus de blesser (25 blessé-e-s) que de s'interposer (un interpellé qui passe en procès).

L'Etat et RTE préfèrent ainsi réprimer et tenter de museler une contestation légitime. Les forces aux ordres de RTE en sont à chercher le moindre prétexte. Ainsi, le 2 juin 2012 à Saint Pierre des Landes (53), après avoir blessé un militant, ils en profitent pour le poursuivre au motif de rébellion ; au même endroit, il est reproché à un militant d'avoir garé son véhicule trop près d'une gendarme... Une infraction tellement évidente qu'il fut interpellé 6 jours après les faits, une fois RTE, la préfète et les gendarmes sont poursuivi-e-s pour leurs inactions. Enfin, ayant préféré blesser qu'interpeller le 24 juin, les autorités tentent de charger au maximum la seule personne à leur disposition, allant jusqu'à lui reprocher l'entorse au doigt et les contusions à la main des deux gendarmes "blessés", bien qu'il ne corresponde pas à la description de la personne mise en cause par eux. Plusieurs procès sont à venir (un est déjà passé).

A chaque fois, nous appelons à un rassemblement de soutien devant le tribunal.

AGENDA ANTI-THT :

1 et 2 Sept. 2012 : Assemblée Générale au Chefresne au bois (occupé) de la Bévinière.

29 Septembre : Rassemblement anti-THT et anti-nucléaire à Avranches.

**La répression ne nous fera pas plier !
Arrêt immédiat du nucléaire
et de ses pylônes THT !**

Pour aider ou participer :

- Venir aux rassemblements et actions...
- Faire un don par chèque (avec mention THT au dos) à Association Pour la Solidarité et l'Aide Juridique (APSAJ), 6 cours des alliés, 35000 Rennes.
- Contact tél anti-répression : 07 53 36 62 48.

Pour plus d'infos : www.stop-tht.org ou sur antitht.noblogs.org